



Assemblée générale

Distr. générale
9 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Points 141 et 98 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2021

Progrès de l'informatique et des télécommunications
et sécurité internationale

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/75/L.8/Rev.1](#)

Vingt-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/75/13](#)) en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, où sont exposées les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/75/L.8/Rev.1](#) intitulé « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale ». À cette occasion, il a eu des échanges virtuels avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 2 décembre 2020.

2. Dans le projet de résolution [A/C.1/75/L.8/Rev.1](#), l'Assemblée générale :

a) décide, pour veiller à ce que le processus de négociation démocratique, inclusif et transparent sur la sécurité d'utilisation du numérique se poursuive de manière ininterrompue, de constituer, à partir de 2021 et sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un nouveau groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) qui sera chargé, sur la base du consensus, de poursuivre l'élaboration, à titre prioritaire, des règles, normes et principes de comportement responsable des États et de définir des moyens de les appliquer, ainsi que d'y apporter des changements ou d'en établir des nouveaux, selon qu'il conviendra ;



b) décide que le groupe de travail à composition non limitée commencera ses activités à l'issue des travaux de l'actuel Groupe de travail à composition non limitée et au vu des résultats de celui-ci et tiendra sa session d'organisation en 2021 afin de déterminer ses modalités de fonctionnement.

3. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que l'état des incidences sur le budget-programme (A/C.5/75/13) faisait référence à un nouveau groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui serait créé en application du projet de résolution A/C.1/75/L.8/Rev.1 et commencerait ses travaux par une session d'organisation de deux jours et une session de fond de cinq jours, qui se tiendraient à New York en 2021. Parallèlement, dans l'état des incidences sur le budget-programme du projet de décision A/C.1/75/L.47 (A/C.5/75/14), il est question de l'actuel Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé dans le prolongement de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale datée du 5 décembre 2018. Le Comité a également été informé que, comme prévu dans le projet de décision A/C.1/75/L.47, la troisième et dernière session de fond du Groupe de travail, qui aurait dû avoir lieu en 2020, se tiendrait à New York du 8 au 12 mars 2021 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

4. Dans l'état qu'il a présenté (A/C.5/75/13), le Secrétaire général donne des informations complémentaires sur : a) le rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2021 (ibid., par. 3) ; b) les activités prévues pour donner suite aux demandes qui ont été formulées (ibid., par. 4 à 6) ; c) les incidences financières des propositions (ibid., par. 7 à 11) ; d) les possibilités de financement au moyen des crédits qui ont déjà été demandés pour 2021 (ibid., par. 14).

II. Ressources nécessaires

5. Pour 2021, la mise en œuvre des activités proposées entraînerait des dépenses supplémentaires chiffrées à 269 900 dollars. Il s'agirait de financer les services suivants :

a) **service de conférence.** Il faudrait inscrire un montant de 241 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) au titre des réunions et de la documentation afférentes à une session d'organisation de deux jours (4 séances) et d'une session de fond de cinq jours (10 séances), qui se tiendraient à New York en 2021. Le montant demandé servirait à financer les services d'interprétation (100 000 dollars), la documentation d'avant-session (102 100 dollars), la documentation de session (20 400 dollars) et la documentation d'après-session (19 300 dollars) ;

b) **services autres que les services de conférence.** Un montant de 28 100 dollars servirait à financer les dépenses afférentes aux services et aux voyages d'un consultant (25 100 dollars) au titre du chapitre 4 (Désarmement) et les coûts des services de diffusion sur le Web (3 000 dollars) au titre du chapitre 28 (Communication globale). S'étant renseigné sur l'utilisation des services de diffusion sur le Web, le Comité consultatif a été informé que, d'après les constatations du Secrétariat, les membres des délégations qui ne peuvent pas être présents en personne s'attendent à pouvoir suivre les séances sur le Web, comme c'est actuellement le cas pour le Groupe de travail à composition non limitée créé en application de la résolution 73/27.

6. Pour la période 2022-2023, la mise en œuvre des activités proposées entraînerait des dépenses supplémentaires chiffrées à 329 900 dollars par an. Les ressources

demandées serviraient à financer les services d'appui aux réunions et la documentation afférents à deux sessions de fond annuelles de cinq jours, à raison de 10 séances chacune, qui se tiendraient à New York.

7. Pour la période 2024-2025, la mise en œuvre des activités proposées entraînerait des dépenses supplémentaires chiffrées à 494 900 dollars par an. Les ressources demandées serviraient à financer les services d'appui aux réunions et la documentation afférents à trois sessions de fond annuelles de cinq jours, à raison de 10 séances chacune, qui se tiendraient à New York (voir [A/C.5/75/13](#), tableau 3).

8. Pour l'ensemble de la période 2021-2025, les ressources nécessaires s'élèveraient à 1 919 500 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les informations suivantes sur la répartition des ressources au cours des périodes 2021, 2022-2023 et 2024-2025 :

a) **services d'interprétation.** En 2021, un montant de 100 000 dollars couvrirait les coûts d'une session d'organisation de deux jours et d'une session de fond de cinq jours. En 2022 et 2023, un montant de 156 000 dollars pour chacune des deux années couvrirait le coût de deux sessions de fond de cinq jours par an. En 2024 et 2025, un montant de 234 000 dollars pour chacune des deux années couvrirait le coût de trois sessions de fond de cinq jours par an ;

b) **documentation d'avant-session.** En 2021, un montant de 102 100 dollars permettrait de traiter 12 documents (30 500 mots au total). En 2022 et 2023, un montant de 68 000 dollars pour chacune des deux années servirait à traiter 10 documents (20 000 mots au total) par an. En 2024 et 2025, il faudrait disposer de 102 000 dollars pour chacune des deux années pour traiter 15 documents (30 000 mots au total) par an ;

c) **documentation de session.** En 2021, le traitement des documents – au nombre de trois (6 000 mots au total) – est chiffré à 20 400 dollars. Pour les années suivantes (2022 à 2025), il n'est pas prévu de fonds pour les documents de session ;

d) **documentation d'après-session.** En 2021, un montant de 19 300 dollars permettrait de traiter un document (6 000 mots). En 2022 et 2023, un montant de 67 800 dollars pour chacune des deux années servirait à traiter deux documents (21 400 mots au total) par an. En 2024 et 2025, il faudrait disposer d'un montant de 101 700 dollars pour chacune des deux années pour traiter trois documents (32 100 mots au total) par an.

9. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le consultant : a) assisterait aux réunions du groupe de travail à composition non limitée et prendrait des notes sur les interventions des États Membres ; b) aiderait la présidence et le Secrétariat à faire la synthèse des déclarations et des contributions, comme les documents de travail des États Membres ; c) prêterait son concours à la présidence et au Secrétariat pour l'établissement des projets de rapports d'étape, de document final et de tout document de base qui pourrait être demandé par les États Membres. Le Comité a également été informé que le montant demandé couvrirait trente jours de travail d'un consultant de niveau C, à raison de 535 dollars par jour, et le coût des voyages que le consultant entreprendrait pour se rendre à la session d'organisation et à la première session de fond, soit 3 700 dollars et 5 400 dollars.

10. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, relatif à la répartition des coûts liés au consultant pour la période 2021-2025.

Répartition des coûts liés au consultant pour la période 2021-2025

(En dollars des États-Unis)

	<i>Nombre de sessions</i>	<i>Prévisions concernant les jours de travail</i>	<i>Montant total des honoraires</i>	<i>Frais de voyage</i>	<i>Total</i>
2021	1 session d'organisation et 1 session de fond	30	16 000	9 100	25 100
2022	2 sessions de fond	40	21 400	10 800	32 200
2023	2 sessions de fond	40	21 400	10 800	32 200
2024	3 sessions de fond	60	32 100	16 200	48 300
2025	3 sessions de fond	60	32 100	16 200	48 300
Total (2021-2025)	1 session d'organisation et 11 sessions de fond	230	123 000	63 100	186 100

11. Le Secrétaire général indique qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 pour financer les activités demandées dans le projet de résolution et qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice.

III. Conclusion

12. Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution [A/C.1/75/L.8/Rev.1](#) entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 269 900 dollars pour 2021, dont 241 800 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 25 100 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) et 3 000 dollars au titre du chapitre 28 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2021. Le montant de 269 900 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2021 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.